# **ANNEE SCOLAIRE 2025-2026**

### RPI Harskirchen, Bissert, Hinsingen et Altwiller

#### **OBJET**: Portail e-ticket famille

### **Nouvelle inscription**

La commune a mis en place le nouveau portail famille eTicket pour faciliter les inscriptions de vos enfants aux prestations de la cantine et le périscolaire.

Uniquement les inscriptions en ligne seront prises en compte.

Les liens de téléchargement des applications (et accès web), des tutos vidéos et des explications détaillées sont à retrouver tout de suite sur <a href="https://www.eticket.qiis.fr/connexion-au-portail-famille/">https://www.eticket.qiis.fr/connexion-au-portail-famille/</a>

Vous pouvez inscrire vos enfants à partir du 1er août avec le code d'inscription : UEHQRV

### A SAVOIR:

- 1) Pour chaque enfant, dans l'onglet « santé » et la rubrique « autres informations utiles » :
  - a. Préciser le nom et le numéro de téléphone du médecin traitant
  - b. Préciser si votre enfant porte des lunettes, lentilles ou prothèses auditives
- 2) Dans l'onglet « parents » : merci d'ajouter également les autres personnes autorisées à venir récupérer les enfants au périscolaire (grands-parents, assistantes maternelles etc)
- 3) Les parents divorcés ou séparés devront créer chacun une fiche pour l'enfant.

#### Renouvellement du dossier pour les enfants déjà inscrits

Afin de pouvoir actualiser le dossier de vos enfants dans le portail famille eTicket et pour faciliter les inscriptions aux prestations de la cantine et le périscolaire merci de suivre la procédure suivante et de mettre à jour à partir du 1<sup>er</sup> août :

- Le niveau scolaire
- L'attestation d'assurance 2025-2026
- Vérifier dans l'onglet « santé » si les données sont toujours d'actualité : régime alimentaire, allergie et informations utiles (médecin et port de lunettes)

# **POINTS IMPORTANTS:**

Le dossier ne pourra être validé par nos services que lorsqu'il sera complet. Dès validation du dossier administratif, vous pourrez accéder au planning pour la nouvelle rentrée scolaire.

Concernant le règlement, la commune ne possédant pas de régie, celui-ci ne pourra être effectué que par le site de la trésorerie.

Nous restons bien évidemment à votre disposition pour tout renseignement complémentaire au 03 88 00 90 83.

Bien cordialement,

Le service scolaire